

Date de la convocation :  
22/07/2024  
Date d'affichage :  
07/08/2024

**COMPTE RENDU  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 06 AOÛT 2024**

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, maire  
Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 08  
Conseillers présents : 07  
Procuration : 01

Présents : Marie-Hélène BEINSTEINER, Olivia KLEIN-HUMANN, Jean-Georges KOLB, Nicolas LANNO, Jérôme LEFEVRE, Christian VOEGELE

Absents excusés : Cyrille HAEHNEL (procuration à Jean-Georges KOLB)

Le secrétaire de séance est désigné par le conseil municipal : Monsieur Jean-Georges KOLB

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du PV de la réunion du CM du 02 juillet 2024
2. Information : Arrêté municipal 11/2024 portant approbation du Plan communal de sauvegarde
3. Micro-crèche : Signature d'un bail commercial
4. Attribution de subventions pour classes de découverte et sorties scolaires
5. Divers

## **01. Approbation du PV de la réunion du CM du 02 juillet 2024**

Remarque : RAS

Le procès-verbal de cette réunion ne suscitant plus aucune remarque, il est approuvé par les membres présents lors de ce conseil.

Nombre de votants : 08                      POUR : 08              CONTRE : 00      ABSTENTION : 00

## **02. Information : Arrêté municipal 11/2024 portant approbation du Plan communal de sauvegarde**

Le maire de la Commune de Weinbourg,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le Code de la sécurité intérieure, et son article L 731-3 relatif au Plan communal de sauvegarde,

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans communaux de sauvegarde,

Considérant que la commune est exposée à de nombreux risques tels que : tempête, canicule, orage, tremblements de terre, etc.,

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise,

### **ARRETE :**

**Article 1er :** Le Plan communal de sauvegarde de la Commune de Weinbourg est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événement sur la commune.

**Article 2 :** Le maire met en œuvre le Plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le préfet du Bas-Rhin.

**Article 3 :** Le Plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 4 :** Copie du présent arrêté ainsi que du Plan communal de sauvegarde sera transmise à Monsieur le préfet du Bas-Rhin.

**Article 5 :** Le Plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

### **03. Micro-crèche : Signature d'un bail commercial**

Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1311-2,

VU les délibérations antérieures concernant la transformation des locaux scolaires en micro-crèche, le plan de financement de ces transformations et le contrat de location,

RAPPELLE qu'afin de permettre la location des anciens locaux de l'école communale à la société SAS MCRING, en vue d'y ouvrir une micro-crèche, la commune a décidé de transformer les locaux initiaux. Cet immeuble sera disponible pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et afin de réaliser le but poursuivi, il est opportun de signer un bail commercial avec ladite société.

Ce bail aura une durée de 9 ans à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2033. Un loyer annuel sera demandé à la société selon le principe suivant :

- loyer du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'à la fin de l'emprunt initial d'investissement contracté par la société SAS MCRING d'un montant mensuel de 600,00 € amputé du montant de l'emprunt, dans la limite de 7 200,00 € annuels,
- loyer du premier jour après le remboursement intégral de l'emprunt initial d'investissement contracté par la société SAS MCRING d'un montant mensuel de 600,00 €.

Le conseil municipal,

VU ledit bail commercial,

CONSIDERANT que ces modalités financières ont été présentées aux services fiscaux,

CONSIDERANT le projet de bail rédigé et présenté aux élus par Monsieur le maire en amont de la réunion,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de la mise à disposition par bail commercial à la société SAS MCRING du rez-de-chaussée de l'immeuble communal situé 121 Rue Principale, en vue d'y proposer un service de micro-crèche, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, aux conditions énumérées dans ledit bail,

DECIDE d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier,

DECIDE que la recette en résultant sera inscrite au budget de la commune – exercices 2025 et suivants – article 752.

Nombre de votants : 08

POUR : 07

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01

#### **04. Attribution de subventions pour classes de découverte et sorties scolaires**

*(Mesdames BEINSTEINER Marie-Hélène et KLEIN-HUMANN Olivia quittent la pièce pour cause de conflit d'intérêt)*

Le conseil municipal,

VU les articles 212-4 et 212-5 du Code de l'Education, fixant les dépenses obligatoires pour les communes,

VU la question au gouvernement n°78309, page 54, JO du 04 novembre 2011,

CONSIDERANT la délibération 02 de la séance du Conseil municipal du 06 décembre 2022, actant la sortie du RPI actuel, la fermeture de l'école de Weinbourg et l'intégration du Regroupement pédagogique concentré d'Ingwiller, Erckartswiller et Sparsbach,

CONSIDERANT la délibération 03 de la séance du Conseil municipal du 07 février 2023, relative à la révision du montant et des conditions de subventionnement des classes de découverte,

CONSIDERANT que les demandes de subventions récentes reçues en mairie concernent davantage des sorties à la journée ou des séjours courts que des classes de découverte d'une semaine,

CONSIDERANT la délibération 03 de la séance du Conseil municipal de la Commune d'Ingwiller du 27 mai 2024, relative aux demandes de subvention pour les séjours et sorties des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire et domiciliés dans la commune d'Ingwiller,

CONSIDERANT qu'il faut une relative unité dans le RPC d'Ingwiller quant à l'octroi desdites subventions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les modalités d'attribution des subventions pour classes de découverte comme suit :

A partir de septembre 2024, chaque élève de cours primaire, domicilié à Weinbourg et scolarisé au sein du RPC d'Ingwiller, Erckartswiller, Sparsbach, Weinbourg, ou dans un autre établissement scolaire primaire, pourra bénéficier d'une subvention de :

- 7 € / nuitée / enfant pour un séjour avec nuitées,
- 6 € / enfant pour une sortie scolaire à la journée, dans un rayon de 50 km au maximum et
- 8 € / enfant pour une sortie scolaire à la journée, dans un rayon de plus de 50 km.

DECIDE que le montant de ladite subvention ne pourra toutefois excéder le coût du reste à charge de la famille et que ce montant sera revu à la baisse, le cas échéant, c'est-à-dire en cas de reste à charge inférieur au montant de la subvention accordée.

DECIDE que le paiement du montant de la subvention sera validé à l'issue du séjour après réception en mairie :

- D'un certificat dûment complété et signé par l'établissement scolaire ou l'établissement d'accueil et attestant que l'élève a bien participé à la sortie ou l'intégralité du séjour initialement prévu et attestant du prix total du séjour pour l'élève concerné, et
- D'un R.I.B. de la coopérative scolaire.

Nombre de votants : 06                    POUR : 06            CONTRE : 00    ABSTENTION : 00

(Mesdames BEINSTEINER Marie-Hélène et KLEIN-HUMANN Olivia retrouvent leur siège)

## **05. Divers**

### **05.01. Remerciements**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un certain nombre de remerciements lui sont parvenus de la part des aînés de la commune, suite à des paniers garnis ou à des cartes de vœux ou de condoléances, remis par la municipalité.

### **05.02. Transport scolaire**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à la rentrée de septembre 2024, les parents d'élèves prenant le transport scolaire pour le RPC d'Ingwiller seront invités à signer une « charte de bonne conduite dans le transport scolaire ».

En effet, suite aux problèmes de comportement de certains enfants, usagers de ce service, durant l'année scolaire précédente, les maires des communes concernées ont choisi de leur faire signer ce document. Ils souhaitent ainsi leur faire prendre conscience de leurs droits et devoirs, lors des transports.

### **05.03. Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP) a pris deux arrêtés de prescription, concernant la modification du PLUi. Le premier arrêté concerne la Commune de Weinbourg, puisqu'il porte prescription de la modification n°1 du PLUi du Pays de Hanau (le second concerne le Pays de La Petite Pierre).

L'objectif visé par ces modifications est celui de rendre le document d'urbanisme compatible avec les orientations du Schéma de cohérence territoriale adopté par le Pôle d'équilibre territorial et rural, après la mise en conformité avec la loi « Zéro artificialisation nette » (ZAN).

Les leviers d'action sont notamment :

- La réduction de certains secteurs constructibles,
- La définition d'un échéancier prévisionnel des ouvertures à l'urbanisation pour respecter les objectifs de réduction de la consommation foncière et tendre vers la ZAN en 2050,

- La priorité d'implantation des projets commerciaux dans les périmètres d'Opération de revitalisation des territoires,
- La limitation des possibilités d'implantation de commerces « alimentation » à un minimum de 1000 m<sup>2</sup> et un maximum de 1500 m<sup>2</sup>,
- La limitation des possibilités d'implantation des autres commerces et équipements de logistique commerciale à un minimum de 1000 m<sup>2</sup> et un maximum de 2500 m<sup>2</sup>,
- La modification, l'adaptation et la précision de l'emprise ou de la destination de certains secteurs ...

Les informations liées à ces modifications sont consultables en ligne, sur le site Internet de la CCHLPP et le public soucieux de participer à cette consultation de manière active pourra trouver en mairie un registre destiné aux observations, accessible aux heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

#### **05.04. Diagnostic de l'artificialisation du foncier à Weinbourg**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'état actuel d'artificialisation du foncier dans la Commune de Weinbourg :

- La consommation d'espace pour la période 2011/2022 est de + 1,6 ha,
- L'artificialisation nette pour la période 2018/2021 est de 0,3 ha,
- La désartificialisation pour la période 2018/2021 est inexistante.

Zonages d'urbanisme de la commune	Taux d'artificialisation
Zone urbaine	88,2 %
Zone à urbaniser bloquée	0,6 %
Zone agricole	2,5 %
Zone naturelle	1,8 %

L'estimation de la trajectoire 2031 est de + 0,8 ha et correspond à la consommation cumulée de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2030 avec un objectif non-réglementaire de réduction de 50 % de la consommation d'espace de la décennie précédente.

#### **05.05. Plan communal de sauvegarde (PCS)**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'après la validation du PCS (Cf. point 02 de la présente séance plénière), il convient de le mettre en place et d'en informer le grand public.

A cette fin, une réunion d'information sera organisée le mardi 08 octobre à 20 heures, à l'occasion de laquelle le PCS sera présenté à toutes les parties prenantes et où les intervenants pressentis pourront prendre les différents outils en main et en prendre connaissance.

Monsieur le maire est chargé d'inviter tous les participants au PCS pour cette occasion.

### **05.06. Piste cyclable**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP) est revenue en arrière concernant la demande faite à l'AF à propos d'une rétrocession des terrains, afin de pouvoir intervenir sur du domaine public et non privé.

Aux dernières nouvelles, la piste pourra tout de même emprunter des terrains privés et les droits et responsabilités de chacune des parties seront fixés dans une convention que la CCHLPP se chargera de rédiger et de proposer à la signature.

Le dossier une fois ficelé devra être présenté, lors d'une réunion publique, aux habitants des trois communes concernées, à savoir Ingwiller, Weinbourg et Weiterswiller. Ensuite, dès que des subventions ad hoc seront proposées, le chantier sera lancé, sans date pour l'instant.

### **05.07. Conflit de voisinage**

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'un conflit de voisinage qui a pris des proportions démesurées et ne peut plus être, à ce stade, résolu par de la médiation. Cependant, pour une question de fermeture de chemin privé et à la circulation, et au passage, et surtout pour une question d'enclavement de deux des parties concernées, la commune a pris certains contacts pour essayer de trouver une solution à court terme, pour pouvoir envisager une solution à long terme.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de souscrire à une aide aux procédures à mettre en place et donc de se faire accompagner par le prestataire en matière d'urbanisme, l'ATIP, dans le cadre de sa mission Conformité et contrôle en application du droit des sols. Cette aide représente un coût de 300,00 € l'acte pour la commune.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide de missionner l'ATIP pour sa mission Conformité et contrôle en application des sols.

### **05.08. Arrêt programmé du cuivre dans la téléphonie fixe**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la fermeture technique du réseau cuivre en ce qui concerne la téléphonie fixe a été programmée entre 2025 et 2030. Cette fermeture réseau organisée par l'opérateur d'infrastructures Orange se déroule par lots annuels de communes.

La Commune de Weinbourg a été sélectionnée pour intégrer le lot n°4. La date de fermeture technique de son réseau est par conséquent prévue pour janvier 2028.

Olivia KLEIN-HUMANN participera, au nom de la commune, à une réunion en visioconférence avec les acteurs locaux concernés, le vendredi 30 août 2024.

### **05.09. Décisions du maire par délégation**

DEC 2024 CIM 9	Renouvellement concession cimetière trentenaire du 10/06/2024 au 09/06/2054.	Concessionnaire originel : WINDSTEIN Marlène 10 Rue des Sorbiers 67410 DRUSENHEIM	Concession N°304 Plan N° 109	08/07/2024
----------------	--	---	---------------------------------	------------

DEC 2024 CIM 10	Renouvellement concession cimetière trentenaire du 10/06/2024 au 09/06/2054.	Concessionnaire originel : BALTZER Jean-Pierre 1 Rue du Rempart 67340 INGWILLER	Concession N°305 Plan N° 93	08/07/2024
DEC 2024 CIM 11	Renouvellement concession cimetière trentenaire du 10/06/2024 au 09/06/2054.	Concessionnaire originel : JANES Georgette 125 Rue de la Petite Montée WEINBOURG	Concession N°306 Plan N° 88	08/07/2024
DEC 2024 CIM 12	Cavurne dans l'espace funéraire communal trentenaire du 15/07/2024 au 14/07/2054.	Concessionnaire originel : MANGIN Thierry 4 Rue du Pinson WEINBOURG	Cavurne avec 4 cases	09/07/2024
DEC 2024 URBA 13	DPU	Propriétaire LIENHARD Catherine née GARNIER	Section 02 parcelle 66 – village – 27 Rue Hohl d'une surface de 7,62 ares	Non préemption

### **05.10. Récapitulatif de travaux**

Monsieur le maire informe le conseil municipal des dossiers qui ont été instruits en urbanisme depuis la dernière réunion du C.M. :

Type et N° de dossier	Date de la décision	Avis du maire	Pétitionnaire	Adresse	Nature des travaux
DP 06752124R006	05/07/2024	Favorable	BILLICH Théophile	44 Rue Meyer	Changement de destination
DP 06752124R009	19/07/2024	Favorable	SCI THEO	1D Rue de l'Homme	Création d'un mobil-home et ajout d'un toit sur terrasse existante
DP 06752124R010	24/07/2024	Rejet (non complétude de dossier)	BALCKE Michaël	Lieudit Spelzenacker	Installation d'une clôture et d'un portail
DP 06752124R013	31/07/2024	Favorable	LANNO Charles	86 Rue de l'Ouest	Modification d'une clôture
DP 06752124R015	22/07/2024	Favorable	BRONNER Luc	34 Rue de la Mésange	Installation de panneaux photovoltaïques
DP 06752124R017	24/07/2024	Favorable	ENERGIE DE L'HABITAT pour SCHREPFER Pascal	95B Rue de la Haute Montée	Installation de panneaux photovoltaïques
DP 06752124R018	26/07/2024	Favorable	WEHRUNG Jacques	144 Rue du Moulin	Rénovation de la construction



## **05.11. Compte-rendu du travail en commissions**

**Commission 1 :** Subventions à rechercher pour le financement des projets portés par la commune

**Commission 2 :** Offres électricité de l'ES, Convention à signer dans le cadre des travaux de réaménagement de la Rue du Wetzstein, Vacances de l'ouvrier communal du 16 septembre au 13 octobre 2024, Travaux de la micro-crèche bien avancés mais en arrêt pour cause de vacances, Porte de la salle polyvalente changée, Mise en place des grilles du parking salle polyvalente

**Commission 3 :** Réunion le 12 août pour les cahiers des charges des deux lots de chasse, Commande des haies, Plantation à l'automne, Dossier de reconnaissance de l'étang de pêche envoyé à la DDT

**Commission 4 :** Winbùrjer Blättl en construction

**Commission 5 :** Fête des jeunes reportée au 07 septembre, Réunion de travail le 27 août

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 21 heures et 52 minutes.

Weinbourg, le 07 août 2024

Le maire,  
Yves RUDIO



Le secrétaire de séance,  
Monsieur Jean-Georges KOLB

